Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BAC STI2D • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Bac STI2D

Philosophie

Session 2022 • Code sujet : **22 - PHTEG11** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Le naturel et l'artificiel (1 question) **Page 3**

2. La vérité et les préjugés (1 question) **Page 4**

3. Lois, mœurs et manières selon Montesquieu (8 questions) **Page 5**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://bacsti2d.fr/assets/annales/bac-sti2d/Philosophie/2022/Bac STI2D - Philosophie - Session 2022 - 7-Sujet.pdf

1. Le naturel et l’artificiel

Le candidat choisit ce sujet de dissertation parmi trois propositions de philosophie. Il examine s’il faut préférer le naturel à l’artificiel.

Question Sujet 1. Traitez la question suivante sous la forme d’une dissertation philosophique : « Faut-il préférer le naturel à l’artificiel ? »

Le naturel se produit sans intervention humaine ; l’artificiel est fabriqué ou transformé par l’être humain. Demander s’il faut le « préférer » suppose que l’origine naturelle soit un critère de valeur. Or est-elle toujours bénéfique ?

D’abord, préserver la nature est nécessaire : la pollution menace les écosystèmes dont dépend la vie. Mais la nature peut aussi nuire : un virus naturel provoque des maladies, tandis qu’un vaccin artificiel aide à s’en protéger.

Inversement, l’artifice n’est pas toujours un progrès : les pesticides peuvent polluer les sols. Pourtant, rejeter toute technique empêcherait aussi de soigner. Il faut donc juger les pratiques selon leurs effets et leurs fins, plutôt que selon leur seule origine. En conclusion, préférer le naturel se justifie lorsqu’il s’agit de protéger le vivant ; l’artificiel est légitime s’il contribue à cette protection.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Préservons le naturel sans rejeter l’artificiel : jugeons chacun selon ses effets sur le vivant et les fins poursuivies.

2. La vérité et les préjugés

Le candidat choisit ce sujet de dissertation parmi trois propositions de philosophie. Il interroge le rôle de la connaissance de la vérité dans la possibilité de se débarrasser de ses préjugés.

Question Sujet 2. Traitez la question suivante sous la forme d'une dissertation philosophique : « Suffit-il de connaître la vérité pour nous débarrasser de nos préjugés ? »

Un préjugé est un jugement adopté avant examen suffisant ; connaître la vérité, c'est reconnaître ce qui est établi par des raisons et des faits. La question porte donc sur l'efficacité du savoir : suffit-il à transformer nos croyances et nos comportements ?

La vérité permet de rectifier les préjugés fondés sur l'erreur. Les observations astronomiques ont ainsi réfuté le géocentrisme. Pourtant, connaître une démonstration ne garantit pas qu'on l'accepte : intérêts, peur ou pression du groupe peuvent maintenir une croyance. Le savoir n'agit donc pas mécaniquement.

Il faut toutefois distinguer l'information reçue de la vérité réellement comprise. L'examen critique des raisons, la confrontation aux faits et la volonté de réviser son jugement rendent cette compréhension possible. Ainsi, la vérité éclaire la sortie du préjugé, mais ne suffit pas sans effort critique et disposition à changer d'avis.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La vérité peut réfuter un préjugé, mais s'en défaire exige aussi un examen critique et la volonté de réviser ses jugements.

3. Lois, mœurs et manières selon Montesquieu

Le candidat choisit l'explication d'un extrait de De l'Esprit des lois I de Montesquieu, consacré aux lois, aux mœurs et aux manières. Il peut répondre dans l'ordre aux questions de l'option 1 ou suivre le développement de son choix avec l'option 2, en indiquant son option au début de sa copie.

A. Éléments d'analyse

Question 1. Montesquieu distingue le « législateur » de la « nation en général ». Expliquez la différence entre les deux.

Terme	Sens dans le texte
Le législateur	L'autorité qui établit des règles juridiques explicites et précises.
La nation en général	La collectivité où se forment et se transmettent les usages.

Le législateur est une autorité identifiable qui décide des lois. La nation désigne ici la société entière, dont les habitudes ne résultent pas d'une décision unique : elles se construisent peu à peu dans la vie collective. Montesquieu oppose ainsi des institutions instituées délibérément par le pouvoir à des pratiques sociales partagées et transmises.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le législateur établit les lois par décision ; les mœurs et les manières se forment dans les pratiques collectives de la nation.

Question 2. Selon le texte, expliquez en quoi les lois de Pierre Ier en Russie sont « tyranniques ».

Pierre Ier impose par la contrainte des changements qui touchent aux usages : la loi oblige les Moscovites à se faire couper la barbe et à modifier leurs habits ; des robes longues sont ensuite taillées de force à l'entrée des villes.

Pour Montesquieu, ces mesures sont tyranniques parce que le pouvoir utilise la loi et la violence pour transformer les manières de vivre, au lieu de les faire évoluer par d'autres manières. Le problème n'est donc pas toute réforme, mais l'emploi d'une contrainte juridique inadaptée à son objet, jusque dans l'apparence quotidienne des personnes.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ces mesures sont tyranniques parce qu'elles imposent par la loi et la violence une transformation des usages et des apparences.

Question 3. Expliquez la différence que le texte établit entre l'usage des « peines » et l'usage des « exemples », en illustrant votre propos par des exemples précis.

Les peines et les exemples répondent à deux objectifs différents : une peine sanctionne une conduite interdite et dissuade de la répéter ; un exemple donne à voir une autre conduite et peut la faire adopter. Montesquieu associe ainsi le moyen à ce qu'il faut changer.

- **Peine :** une amende sanctionne le franchissement d'un feu rouge et décourage cette infraction.
- **Exemple :** des élus qui se déplacent à vélo peuvent inciter d'autres personnes à essayer ce mode de transport.

La première agit par la menace d'une sanction légale ; le second, par l'influence et l'imitation, sans obliger directement.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les peines sanctionnent les infractions ; les exemples inspirent l'adoption de nouvelles manières de vivre.

B. Éléments de synthèse

Question 1. Quelle est la question à laquelle l'auteur tente ici de répondre ?

Montesquieu cherche à savoir comment transformer une société sans confondre les domaines de la loi et des usages. La question directrice peut se formuler ainsi : quels moyens employer pour réformer les institutions juridiques et faire évoluer les mœurs et les manières ? L'enjeu est politique : un moyen mal choisi peut devenir tyrannique, comme lorsque le pouvoir impose par la loi des changements relevant des pratiques collectives.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Comment transformer une société en choisissant le moyen adapté à ce qui relève des lois ou des mœurs ?

Question 2. Dégagez les différents moments de l'argumentation.

1. Montesquieu distingue les lois, institutions précises du législateur, des mœurs et des manières, institutions de la nation.
2. Il en tire une règle : réformer par les lois ce qui est établi par les lois, et changer par les manières ce qui relève des manières.
3. Il illustre le mauvais choix du moyen par les contraintes imposées sous Pierre Ier aux barbes et aux vêtements.
4. Il conclut en distinguant les peines, qui empêchent les crimes, des exemples, qui font évoluer les manières.

Son argumentation part donc d'une distinction, en déduit un principe, puis l'éclaire par un contre-exemple avant de préciser les moyens de changement.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Distinction entre lois et usages, principe de réforme adaptée, exemple de Pierre Ier, puis opposition entre peines et exemples.

Question 3. En vous appuyant sur les éléments précédents, dégagez l'idée principale du texte.

L'idée principale est qu'on ne doit pas transformer les mœurs par le même moyen que les lois. Une loi, établie par le législateur, se réforme juridiquement ; les manières de vivre, façonnées par la société, évoluent plutôt grâce à d'autres pratiques et à l'exemple. L'action de Pierre Ier constitue un contre-exemple : en imposant brutalement des changements vestimentaires, le pouvoir emploie la contrainte légale dans un domaine qui relève des usages. Montesquieu défend donc une réforme adaptée à son objet, non l'immobilité des coutumes.

> « Il faut qu'il réforme par les lois ce qui est établi par les lois, et qu'il change par les manières ce qui est établi par les manières. »

✓ RÉPONSE À RETENIR

Une réforme doit respecter son objet : la loi réforme les lois ; les exemples et les usages font évoluer les mœurs.

C. Commentaire

Question 1. Diriez-vous, avec Montesquieu, que les manières de vivre ne doivent pas être changées par les lois ?

Je partage la thèse de Montesquieu si elle condamne l'imposition arbitraire d'un mode de vie : obliger chacun à modifier sa tenue, par exemple, relève d'une contrainte excessive. Mais il serait trop absolu d'affirmer que les lois ne doivent jamais agir sur les manières de vivre. Elles peuvent légitimement interdire des pratiques qui portent atteinte aux droits d'autrui ou protéger les personnes contre la violence.

- La loi peut garantir l'égalité et protéger les libertés.
- Elle ne suffit pas toujours à transformer les préjugés ni à susciter une adhésion durable.

Il faut donc distinguer la protection des droits de l'imposition autoritaire d'usages particuliers.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La loi ne doit pas imposer arbitrairement un mode de vie, mais elle peut protéger les droits et interdire les pratiques nuisibles.

Question 2. Sur quoi un changement des manières de vivre pourrait-il prendre appui ?

Le changement des manières de vivre peut prendre appui sur des exemples concrets : voir des personnes adopter une pratique nouvelle peut la rendre familière et encourager l'imitation. L'éducation et la discussion publique permettent aussi d'en comprendre les raisons, au lieu de la subir.

Les conditions sociales comptent également : une pratique devient plus accessible si les moyens de l'adopter existent. La loi peut y contribuer en protégeant les libertés ou en garantissant l'égalité, mais elle ne crée pas à elle seule l'adhésion. Pour durer, le changement doit être compris, repris et progressivement intégré par la collectivité.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'exemple, l'éducation, la discussion et des conditions favorables peuvent faire évoluer les usages avec l'adhésion collective.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2022)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de philosophie du baccalauréat technologique, session 2022, code 22 - PHTEG11, durée de 4 heures, coefficient 4. Le candidat choisit entre deux dissertations, sur le naturel et l'artificiel ou la vérité et les préjugés, et l'explication d'un texte de Montesquieu sur les lois, les mœurs et les manières. L'épreuve évalue l'analyse, l'argumentation et la réflexion critique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Montesquieu distingue les lois, institutions particulières et précises du législateur, des mœurs et manières, institutions de la nation en général.
- Pour changer les lois, il faut agir par les lois ; pour transformer les mœurs, Montesquieu préconise d'autres mœurs et manières.
- Dans le texte, les peines servent à empêcher les crimes, tandis que les exemples servent à faire changer les manières.
- L'explication peut suivre les questions proposées ou le développement choisi par le candidat, qui doit annoncer son option.

Points de vigilance & attentes du jury

- Choisir un seul des trois sujets proposés et traiter précisément sa consigne.
- Pour l'explication, annoncer au début de la copie l'option de rédaction choisie.
- Dans l'option 1, distinguer les éléments d'analyse, de synthèse et de commentaire.
- Aucun barème chiffré ni nombre de points par question n'est imprimé dans le sujet.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment expliquer la distinction entre les lois et les mœurs chez Montesquieu ?

Les lois sont des institutions particulières et précises du législateur. Les mœurs et les manières sont des institutions de la nation en général ; selon Montesquieu, elles se transforment par d'autres mœurs et manières.

Q : Que faut-il comparer entre les peines et les exemples dans le texte ?

Le texte associe les peines à la prévention des crimes et les exemples au changement des manières. Il faut expliquer cette différence et l'illustrer par des exemples précis, comme le demande la question.

Q : Comment organiser son travail pendant les quatre heures d'épreuve ?

Le sujet fixe une durée de quatre heures, sans répartition officielle du temps. Choisissez d'abord un sujet, construisez votre raisonnement, puis gardez du temps pour rédiger lisiblement et relire votre copie.

Q : Le sujet précise-t-il un barème ou des critères chiffrés de notation ?

Aucun barème chiffré ni détail des points par question n'est imprimé. Pour l'explication, l'option 1 distingue analyse, synthèse et commentaire ; l'option 2 suit un développement choisi, annoncé au début de la copie.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacsti2d.fr/assets/annales/bac-sti2d/Philosophie/2022/Bac STI2D - Philosophie - Session 2022 - 7-Sujet.pdf

Ressources Bac STI2D : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.